

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Mars 2021

82X21

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE PROTECTION DES PISTES ET CHEMINS FORESTIERS (APPCF)

Le Conseil Municipal est informé que l'Association de Protection des Pistes et Chemins Forestiers, représentée par son Président monsieur Christophe MALET, dont le numéro SIRET est le 50055306000012 a présenté un dossier de demande de subvention auprès des services municipaux pour l'année 2021.

Cette association a été créée pour coordonner et participer à l'entretien et à l'aménagement des pistes et chemins forestiers de la commune.

Considérant que cette association contribue activement à la gestion des voies utilisées par les services de secours, entre autre, pour la lutte contre les incendies de forêt, qu'elle a aussi été retenue pour coordonner les actions privées en vue de la réhabilitation des espaces sinistrés par l'incendie du 10 août 2016 et que le dossier est complet, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 1700,00 € (mille sept cents euros).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1700,00 € (mille sept cents euros) à l'Association de Protection des Pistes et Chemins Forestiers

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 26 Mars 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI